

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE**

**DE LA COMMUNE DE CRUVIERS-LASCOURS**

DEPARTEMENT GARD

**Séance du 28 MARS 2018**

**Nombres de membres**

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Le vingt-huit mars de l'an deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FIARD Fabien: **MAIRE.**

**Etaient présents :**

**FIARD – AULERY – TOULOUZE M – BEAU – ALLEMAND – BUET – MILLOT – ADAMIEC – COSTA - CEZAR**

**Etaient excusés :** DUBOIS, pouvoir donné à BEAU, TOULOUZE A - BOUXIN

**Secrétaire de séance : AULERY**

Le Conseil municipal passe à l'ordre du jour :

**Objet : VOTE DE LA FIXATION DES TAXES COMMUNALES 2018**

M. Le MAIRE expose le montant des trois taxes directes locales :

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve et décide de voter à l'unanimité les trois taxes directes locales pour l'année 2018 :**

Elles s'établissent ainsi :

**TAXE D'HABITATION ..... 12.50 %**  
**FONCIER BATI ..... 16.90 %**  
**FONCIER NON BATI..... 64.50 %**

FAIT ET DELIBERE A CRUVIERS – LASCOURS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme.  
Le Maire

FIARD Fabien



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001001-20180328-2018\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018

N° 1259 COM (1)

TAUX  
FDL  
2018



COMMUNE : **100 CRUVIERS LASCOURS**  
 ARRONDISSEMENT : **30 ALES**  
 TRÉSORERIE SPL : **TRESORERIE D'ALES MUNICIPALE**

030-213001001-20180328-001-133-DE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2017	Taux d'imposition communaux de 2017	Taux d'imposition plafonnés 2018	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	713 215	>>>	730 100	91 263
Taxe foncière (bâti).....	859 410	>>>	871 100	147 216
Taxe foncière (non bâti).	25 600	>>>	25 800	16 641
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b				
Total :				255 120

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : **7 869** - Total allocations compensatrices : **7 869** - Produit de la CVAE : **255 120** + Prélèvement GIR : **0** = **255 120** - DCRTP : **0**

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : **255 120**

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires : **0**

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2018 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produit correspondant (col.10 x col.11)
6	7	8	9	11	12
Taxe d'habitation.....	12,50	12,50	12,50	730 100	91 263
Taxe foncière (bâti).....	16,90	16,90	16,90	871 100	147 216
Taxe foncière (non bâti).	64,50	64,50	64,50	25 800	16 641
CFE.....	>>>				
Produit attendu : <b>255 120</b>		Produit à taux constants : <b>255 120</b>		Produit fiscal attendu : <b>255 120</b>	

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A NIMES le 15 MARS 2018  
 LE DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES  
 PIERRE JUANCHICH

A Cruviers lascours le 28/03/18  
 Le maire,



MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLE À RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES  
ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018



COMMUNE : 100 CRUVIERS LASCOURS  
ARRONDISSEMENT : 30 ALES  
TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'ALES MUNICIPALE

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

II - NORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	5 414
Taxe foncière (bâti) :	251
a. Permis de condition modeste	0
b. ZFU : travaux à réhabilitation, QPVP	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	2 204
Taxe professionnelle / CFE :	0
a. Dotation unique spécifique (TP)	0
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
d. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLY :	0

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

	6 153
--	-------

4. PRODUIT DES IFR (8)

Éoliennes & hydroélectriques	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (15)

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau départemental (14)		Taux 2017 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col. 15 – col. 16)
	national (13)	départemental (14)		
Taxe d'habitation.....	24,47	27,08	11,34000	56,36
Taxe foncière (bâti).....	21,00	24,75	6,32000	55,56
Taxe foncière (non bâti).	49,46	71,02	8,00000	169,55
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 : national	>>>	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation communal	>>>
Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique			30,14

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :  
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :